

Agissons ensemble pour une plage au naturel !



Lors d'une collecte citoyenne, *Je ramasse ou je ne ramasse pas ?*



Précautions à prendre !
Voir au verso



Plastiques divers



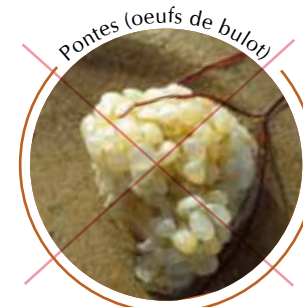
Bouteilles et morceaux de verre



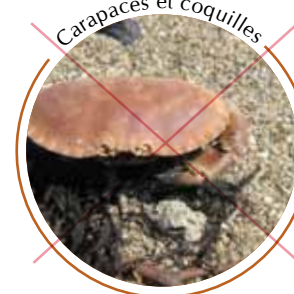
Canettes, ferrailles



Algues mortes



Pontes (oeufs de bulot)



Carapaces et coquilles

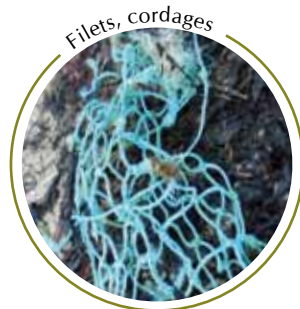
Oui



Roches à huîtres, casiers échoués



Caoutchoucs



Filets, cordages

Non

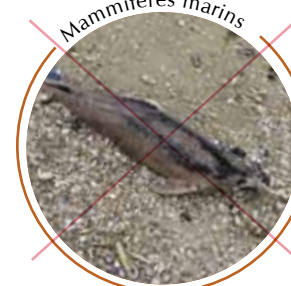


Plantes du haut de plage

Je ne les piétine pas non plus !



Oiseaux morts



Mammifères marins

Je contacte PELAGIS
au 05 46 44 99 10



- Je peux ramasser aussi : textiles, bois usiné, mégots, polystyrène, papiers, emballages divers

- Je ne ramasse pas : bois naturel échoué, déjections, déchets dangereux (batteries, produits toxiques...) ou très lourds (je préviens la mairie dans ce cas !)

Les laisses de mer, des milieux de vie à préserver !

Seuls les déchets liés aux activités humaines sont à ramasser. En restant sur la plage, les éléments naturels (algues échouées, bois, restes et petits cadavres d'animaux) constituent un lieu de vie et une source de nourriture pour une faune très variée (insectes, araignées, petits crustacés, oiseaux...). De plus, leur décomposition enrichit le sol en nutriments permettant le développement des plantes sur le haut de plage. Celles-ci participeront à la lutte contre l'érosion des dunes.

Plus d'infos sur plagesvivantes.com





Agissons ensemble pour une plage au naturel !

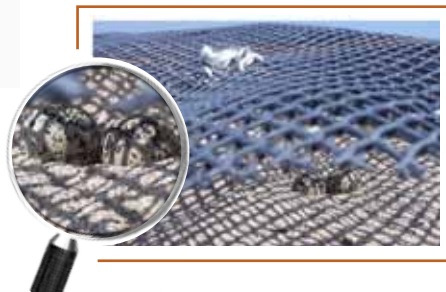
Une collecte citoyenne,
c'est aussi préserver la biodiversité et le cadre de vie...

Des oiseaux protégés, les gravelots, nichent sur de nombreuses plages dans le département de la Manche entre avril et août.

Durant cette période, dans les secteurs non urbanisés, restez sur les zones de sable mouillé pour collecter les déchets !



Nettoyer c'est bien,
au bon moment et au bon
endroit, c'est mieux !



Ne pas collecter dans les secteurs à gravelot,
qu'ils soient visible ou non !

Zone de haut de plage



Avril à août



Septembre à mars

Collecter les déchets, oui,
... mais les déposer
au bon endroit !

1. Trier ce qui peut être recyclé : verre, canettes, voire bouteilles plastiques si elles ne sont pas souillées par le sable ! Les déposer dans les conteneurs adaptés, quitte à les rapporter, dans un premier temps, avec soi.
2. Déposer les autres déchets dans les bacs à marée s'ils existent (ou pour des petits déchets et en petite quantité, dans les poubelles), sinon, les apporter en déchetterie.
3. Ne jamais laisser les déchets récoltés au pied des poubelles ou de panneaux, le vent et les animaux se chargeraient de les disperser à nouveau dans la nature.

Oui



Non



Pour connaître les préconisations de collecte par commune,
plus d'infos sur plagesvivantes.com/ressources



Les collectivités locales sont aussi engagées dans la collecte régulière des déchets des hauts de plage sur de nombreux secteurs du littoral Manchois.